
**Intervention de M. Christian Dupont,
Ministre belge de l'égalité des chances,
à la 49ème session de la Commission de la condition de la femme
de l'Organisation des Nations-Unies
(New York, 3 mars 2005)**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 20^{ème} siècle a été le siècle des extrêmes. Se sont succédés totalitarisme et démocratie, régimes d'oppression et organisation de la solidarité, guerres fratricides et intégration régionale.

Un acquis humaniste transcende ce siècle au bilan incertain: c'est la promotion de l'égalité des droits entre femmes et hommes.

Les progrès enregistrés en matière d'égalité des sexes, d'autonomie par rapport au rôle sexuel attribué par la tradition, de rejet du sexisme et de ses violences ont été considérables.

A l'heure où l'on voit poindre des réactions inquiétantes au nom de traditions souvent altérées, la Belgique rappelle qu'elle soutient sans réserve toute démarche initiée par la Communauté internationale visant à combattre toute discrimination et toute infériorisation de la femme sur notre planète.

Elle restera ainsi fidèle à sa ligne de conduite.

Les conclusions de la Conférence de Pékin ont en effet été largement relayées en Belgique notamment par les mouvements féminins, les associations de défense des droits humains, le monde politique.

Avec des résultats certains.

Notre constitution a été révisée en conséquence.

La vie publique s'est féminisée :

- au sein des partis politiques,
- au sein des Assemblées législatives,
au sein des Exécutifs.

Nous le savons, la garantie des droits et de la dignité des femmes est également dépendante de l'assurance de leur autonomie économique et du respect absolu de leur intégrité physique.

L'autonomie économique est évidemment étroitement conditionnée par l'accès à un emploi décent doté d'une rémunération égale à celle de leurs collègues masculins. Comme le soulignait Simone de Beauvoir,

« c'est le travail qui peut seul garantir (aux femmes) une liberté concrète. »

La Belgique s'y attache prioritairement et mène une action publique déterminée, notamment de soutien à la parentalité, pour conjuguer harmonieusement vie professionnelle et vie privée.

Mais le travail n'est pas tout.

Malheureusement, dans plusieurs pays, des lois discriminatoires à l'égard des femmes sont encore en vigueur. Dans ce contexte, l'idée de nommer un Rapporteur spécial sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes semble une idée très intéressante. Son mandat, sa complémentarité et sa cohérence avec les mécanismes existants méritent d'être étudiés.

L'objectif d'égalité et de respect demande aussi une lutte contre toutes les formes de violence conjugale.

10 ans après les recommandations de la Plate-forme de Pékin, la violence conjugale partie du débat public, en Belgique, et est sortie de la sphère privée.

Les pouvoirs publics ont encouragé cette véritable transformation des mentalités en multipliant les initiatives. Notamment en matière de prévention, de formation des professionnels et de protection des victimes.

De même, la Belgique a développé une réponse concrète face à ce phénomène odieux et extrêmement violent que constitue la traite des êtres humains. Cette réponse en deux temps vise à réprimer les réseaux et protéger les victimes.

Au-delà de ces constats, mon pays renforcera l'application du gendermainstreaming dans sa législation suite à la présente Conférence. Il définira ainsi plus précisément des objectifs de genre dans les politiques conduites en matière économique, sociale et de sécurité.

Dans la même ligne de cohérence, la Belgique entend également promouvoir l'introduction de l'égalité de genres dans les Millenium Développement Goals. Et ce à double à double titre. Comme objectif propre des politiques de développement social et économique. Mais également comme l'une des conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement.

Dans ce cadre, elle souligne particulièrement trois priorités :

- l'investissement dans l'éducation des filles comme facteur de développement mondial,
- la santé et les droits sexuels et reproductifs (en ce compris la lutte contre le SIDA)
- et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais rappeler à cette tribune :

- que 350 millions de femmes n'ont pas accès aux contraceptifs,
- que la grossesse précoce concerne 14 millions d'adolescentes,
- que 500 000 femmes décèdent chaque année des suites d'une grossesse et que l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses est responsable de 14% des décès maternels.

C'est en regard de ces constats dramatiques que la Belgique soutient l'intégration à l'agenda du Millénaire d'une référence explicite aux droits sexuels et reproductifs des femmes tels qu'ils sont définis dans les articles 96 à 99 de la Plate-forme de Beijing.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Belgique réaffirme son soutien fort, unanime et sans faille au maintien et au renforcement de la Plate-Forme d'action de Pékin,

à son intégration dans les Millenium Developpement Goals, ainsi qu'aux objectifs et aux mesures contenus dans la déclaration commune de l'Union européenne.

Je vous remercie.